

avril 2022

Étude prospective

**Étude
prospective sur
le Grand Parc et
les équipements
publics de
la commune**

—
**Saint-Gervais
(95)**

**Diagnostic
et enjeux**

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Saint-Gervais

Équipe :
Atelier de l'Ours + Atelier POWA

l'Atelier de
l'Ours
paysagistes & designers



Sommaire

3 1/ Le parc aujourd'hui 30 3/ Le parc demain

4	Un grand Parc historique aux portes de Saint-Gervais	31	Les intentions fondatrices
7	Un parc riche en biodiversité		
10	Un parc à deux étages		
13	Un parc déjà pourvu d'équipements et structures de chemins		
16	Un parc bruyant et difficile d'accès		
19	Des équipements structurants en centre-bourg		
21	Le foyer rural		
22	L'école municipale et la Mairie		

23 2/ Le parc rêvé

24	L'esprit des lieux du futur parc		
25	Un parc intergénérationnel, ludique et sportif		
26	Un parc animé par la présence animale et sa richesse floristique		
27	Un parc vivrier ouvert à tous		
28	Un parc événementiel et culturel		
29	Mutations des bâtiments		

1/ Le parc aujourd'hui

État des lieux du parc et des
bâtiments communaux

Un grand Parc historique aux portes de Saint-Gervais

UNE SITUATION DE PASSAGE

Située sur la voie romaine Paris-Rouen, la commune de Saint-Gervais est traversée par un axe majeur historique. Cette voie romaine, aussi appelée chaussée Jules César, traverse encore aujourd'hui la diversité des paysages vexinois et longe le Nord du Grand Parc, à l'Est de la commune.

HISTOIRE DU PARC

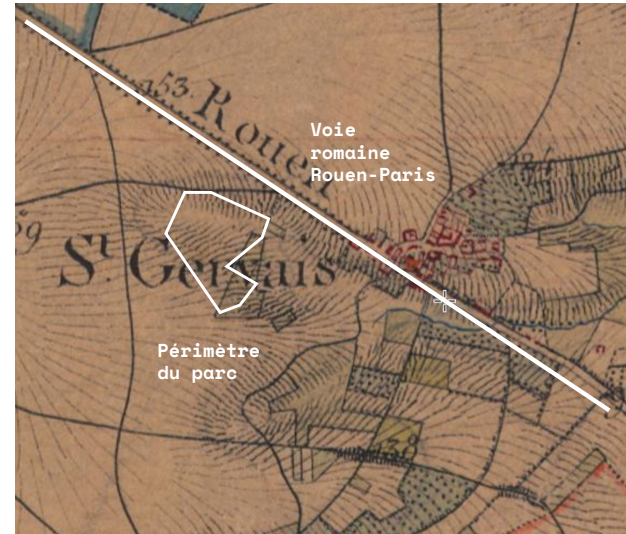
Aujourd'hui, 7,5 hectares composent le parc municipal. Il faisait autrefois partie d'un grand ensemble appartenant au père Breton. La commune a acquis les 7,5 ha de parc municipal dans les années 1990. Le reste du domaine est aujourd'hui occupée par le Centre Assise qui l'occupe pour des activités de méditation. Cette deuxième partie est davantage boisée et humide que la partie du parc communal. Depuis les années 1990, la commune a entrepris d'aménager

ce parc pour ses habitants, notamment en y aménageant des équipements sportifs et par le maintien de pelouses (fauchés annuelles par un agriculteur).

ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

L'histoire de cet ancien domaine est encore lisible à travers le grand mur d'enceinte en pierre (discontinu côté RD14) et l'alignement de tilleuls le long de la rue du Parc. Cet alignement est complété d'un large fossé qui sépare le parc de la route. Ce patrimoine arboré se retrouve également à travers de nombreux arbres isolés dans le domaine (chênes et hêtres notamment).

La présence d'une ancienne carrière, la carrière de Magnitot constitue également un élément de patrimoine. De cette carrière furent extraites les pierres de construction de nombreux monuments des XVII^e et XVIII^e siècles (elle était surnommée «carrière royale »).



Carte d'État major (XIX^e siècle) ; la voie romaine Rouen-Paris était l'axe de circulation le plus emprunté et traversait Saint Gervais (source : IGN)



Photographie aérienne contemporaine ; la chaussée Jules César est encore présente mais les infrastructures routières (RD14, RD135) dévient la circulation hors de la commune (source : IGN)

CONFIGURATION DU SITE ET PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE

LÉGENDE

- Mur d'enceinte
- Alignement de tilleuls
- ▨ Fossé en limite du parc
- Clôture du parc municipal
- - - Délimitation du parc municipal





[Fig.1]



[Fig.2]



[Fig.3]

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CONSTITUTIFS DU GRAND PARC

1. Ici photographié depuis l'intérieur du parc, un mur d'enceinte délimite le site sur sa frange Nord

2. Un alignement de tilleuls débute dans le parc de Centre Assise (photo du bas) et se poursuit dans le Grand Parc (photo du haut), se fondant dans la végétation spontanée du versant Nord

3. Le parc est bordé par un axe historique majeur du territoire vexinois : la Chaussée Jules César, qui se situe à proximité du mur d'enceinte au Nord du parc

Un parc riche en biodiversité

LES ÉCOSYSTÈMES DU SITE

Le grand Parc s'apparente à une grande clairière sur deux niveaux. Cette image caractérise les deux principaux milieux recensés sur le site : des prairies de fauche et les boisements qui les entourent. Au-delà du parc, en partie haute, s'étirent les cultures céréalières du plateau.

Les prairies, dites « mésophiles », ne représentent pas une forte valeur patrimoniale sur le plan floristique (peu d'espèces menacées ou protégées au niveau national). Elles représentent toutefois une flore riche, source vitale de pollen et de nectar pour les insectes, et constituent également des zones d'alimentation pour certains mammifères. Une caractéristique tout particulièrement confortée par la présence des boisements attenants. Ces boisements sont caractérisés par une dominante d'arbres feuillus parmi lesquels chênes, charmes et hêtres constituent les essences les plus représentatives. Ces forêts représentent un refuge important pour la faune du site.

Sur le secteur du Centre Assise, le PNRVF caractérise en 2021 l'habitat d'une prairie maigre de fauche ainsi que celui d'une prairie humide. La prairie maigre de fauche est un habitat en régression continue dont la conservation est menacée en Île-de-France.

SINGULARITÉS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Des observations opportunistes conduites par le Parc Naturel Régional du Vexin Français durant l'été 2021, sur le périmètre du Centre Assise (contexte similaire bien que plus humide et faisant l'objet d'une gestion différente), ont permis de porter à connaissance la présence d'espèces végétales et animales remarquables. À ce titre, trois espèces végétales protégées en région Île-de-France ont été signalées : l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*) et le Bois joli (*Daphne mezereum*). L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), en tant qu'espèce « vulnérable » mérite également d'être signalée.

L'inventaire réalisé durant l'été 2021 attire notamment l'attention sur la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le site (la Symphorine à fruits blancs, la Vigne-vierge commune, la Renouée de Sakhaline).

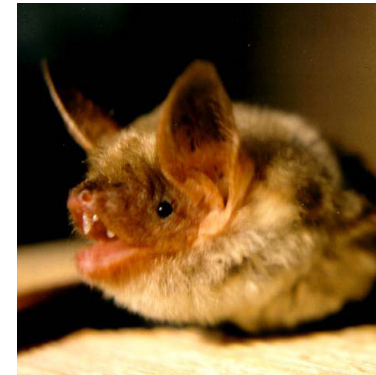
Concernant les espèces animales, les observations ont permis de relever la présence de l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et de la Chouette hulotte (*Strix aluco*), deux espèces protégées, ainsi que de la lucane cerf-volant (autre espèce patrimoniale notoire).

L'inventaire réalisé par le PNRVF en 2021 vient par ailleurs souligner la

remarquable présence de chauves-souris sur le Grand Parc, confortant ainsi l'étude faunistique réalisée par le bureau d'études Biotope en 2011. Ce caractère remarquable réside dans la complémentarité des milieux de chasse et de gîte sur le périmètre du Grand Parc et ses abords, le rendant attractif pour différentes espèces de chiroptères.

Les bois, points d'eau, lisières et prairies du Grand Parc sont en effet des terrains de chasse privilégiés des chauves-souris. Les anciennes galeries de la carrière de Magnitot représentent quant à elles un habitat de choix pour l'hibernation de certaines espèces. Elles sont à ce titre identifiées comme ZNIEFF de type 1 et recensées comme site de la directive « Habitats, faune, flore » (sites chiroptères du Vexin Français - Natura 2000) sur un périmètre qui recouvre les cavités souterraines. Les habitations voisines et les cavités des arbres vieillissants du site constituent également des gîtes privilégiés par certains chiroptères identifiés.

Pour préserver la diversité faunistique et floristique du Grand Parc, sa gestion mérite d'être envisagée sur le long terme en permettant un accès réfléchi et sécurisé du public qui ne compromettra pas sa tranquillité. Il s'agira notamment d'encadrer l'abattage des arbres vieillissants, qui sont parfois des écosystèmes à part entière à l'image du vieux hêtre, ainsi que la régénération des plantations.



Le Grand Murin (à gauche - source : Manuel Werner) et le Grand Rinolophe (droite - source : Hans Schneider) font tous les deux partie des espèces des 7 espèces de chauves-souris observées sur le site durant l'été 2021.



Daphne mezereum - Bois Joli (source : Franz Eugen Köhler)



Chouette hulotte (source : K.-M. Hansche)

ORGANISATION DES PRINCIPAUX ECOSYSTÈMES DU SITE





[Fig.1]



[Fig.2]



[Fig.3]

APERÇU DES PRINCIPAUX ÉCOSYSTÈMES DU GRAND PARC ET SES ABORDS

1. Prairie en partie haute du Grand Parc bordée des hautes frondaisons boisées ou d'alignements
2. Prairie maigre de fauche plus humide en partie basse du Grand Parc (emprise Centre Assise)
3. Les cheminées des champignonnières sur le plateau accusent un réseau de galeries souterraines appréciées des chiroptères (chauves-souris)

Un parc à deux étages

La configuration géologique du site lui confère une situation singulière et remarquable organisée sur deux niveaux. La partie haute et plane, à proximité de la RD 14, accueille les équipements sportifs sur ce qui constitue le rebord du plateau agricole attenant. Cette partie est constituée de limons des plateaux, déposés lors des périodes glaciaires successives, qui sont réputés pour la fertilité des terres qu'ils permettent (bonne rétention de l'eau et des nutriments).

La partie basse est une cuvette allongée qui rattrape progressivement le niveau du plateau en amont et descend vers une partie plus humide dans le périmètre du Centre Assise en aval. Cette partie basse est en réalité une vallée sèche dont le fil d'eau s'écoule en souterrain, ne pouvant être retenu en surface par les formations géologiques drainantes que représentent les colluvions de versant et de fond de vallon et les sables sous-jacents. Ce fil d'eau réapparaît ainsi en contre-bas du Grand Parc, lorsqu'il atteint une couche d'argiles imperméables (source du lavoir à l'arrière de la mairie).

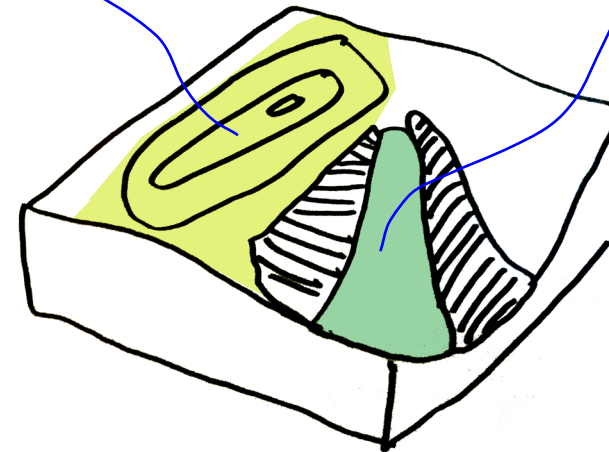
C'est ce décrochement abrupt entre ces deux parties du site qui permet de ménager des vues lointaines sur le paysage environnant depuis

le haut parc. Il est ainsi possible de percevoir depuis les abords du terrain de football le plateau qui surplombe Étrez (lieu-dit les Groux).

La vallée sèche du parc reflète l'érosion lente des matériaux géologiques au fil des temps par le ruissellement des eaux en provenance des plateaux vers la vallée de l'Aubette. Elle marque des versants plus francs et abruptes là où le massif calcaire du lutécien (Calcaires grossier à glaucomes, Calcaire à Miliolites, Calcaire à Nummulites laevigatus), plus dur et établi sur 30 à 35m d'épaisseur, a été érodé. Ces secteurs, souvent plus difficiles à cultiver, sont généralement abandonnés aux forêts sur le site. Selon les situations, ils permettent d'observer cette couche de calcaire qui affleure (cf. affleurement observé sur la partie Centre Assise). C'est ce même calcaire qui est à l'origine de la qualité de la pierre exploitée dans les carrières de Saint-Gervais. Ce massif calcaire comprend généralement à sa base un sable grossier avec une faune caractéristique : Eupsammia trochiformis, Cardita planicosta, Ostrea sp., dents de Squales, etc. Huîtres et Polyptères sont parfois fixés sur la surface grésifiée de l'Ypresien supérieur (affleurement de cette couche sur la partie Centre Assise).

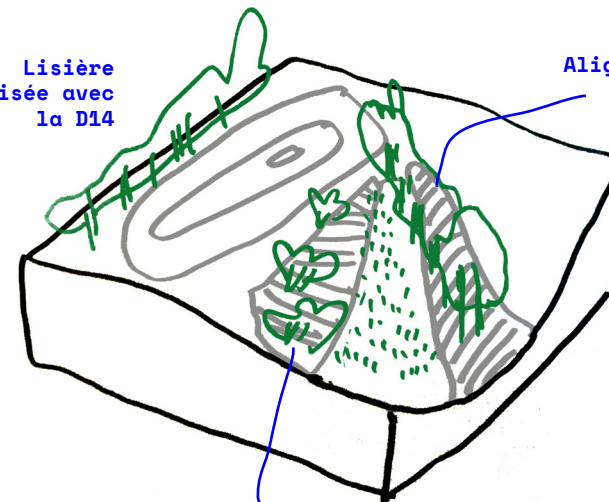
Rebord de plateau,
Limon des plateaux

Vallée sèche,
colluvions de
versants et de
fond de vallon



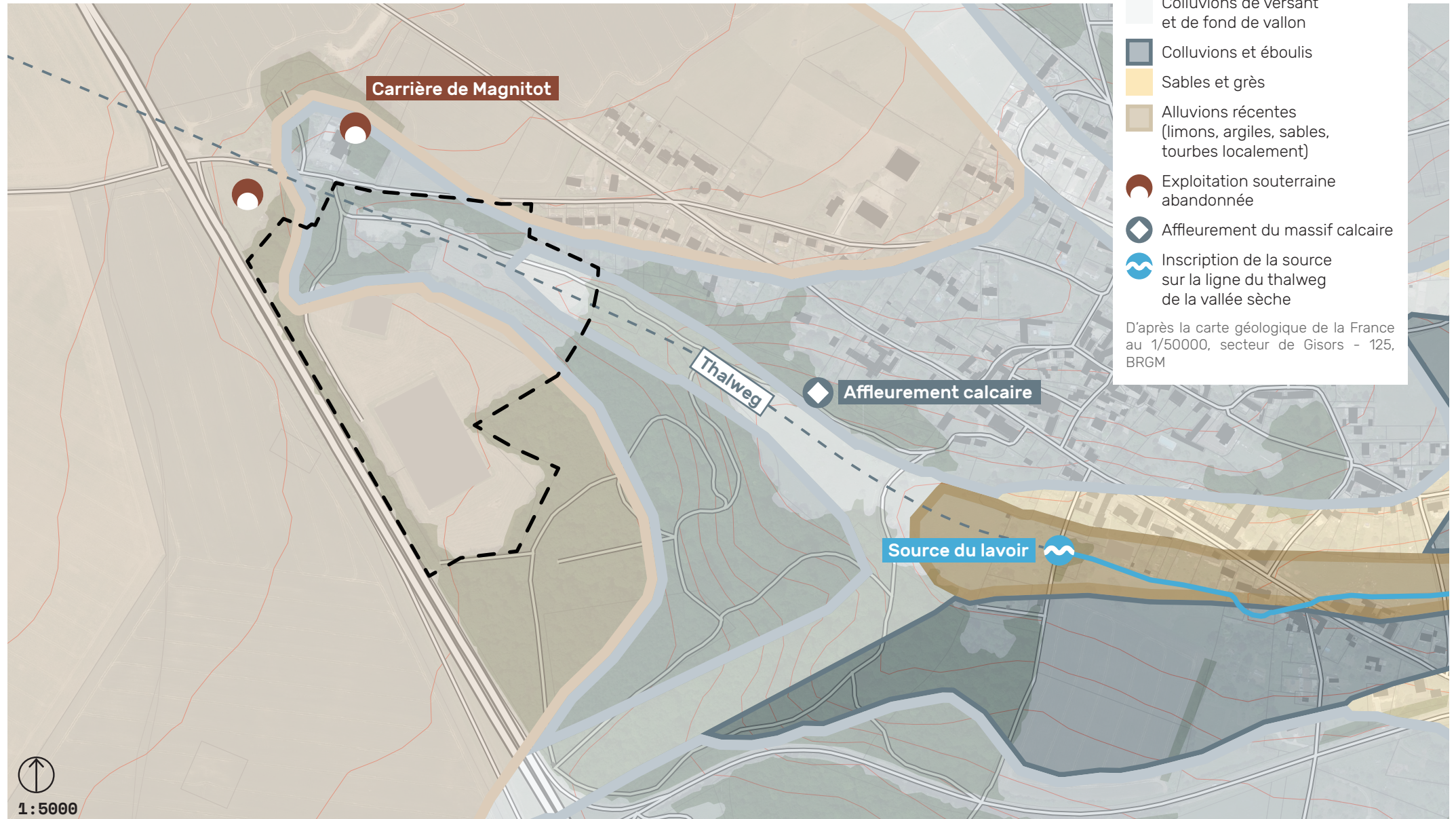
Lisière
boisée avec
la D14

Alignement de
tilleuls



Taillis arbustifs

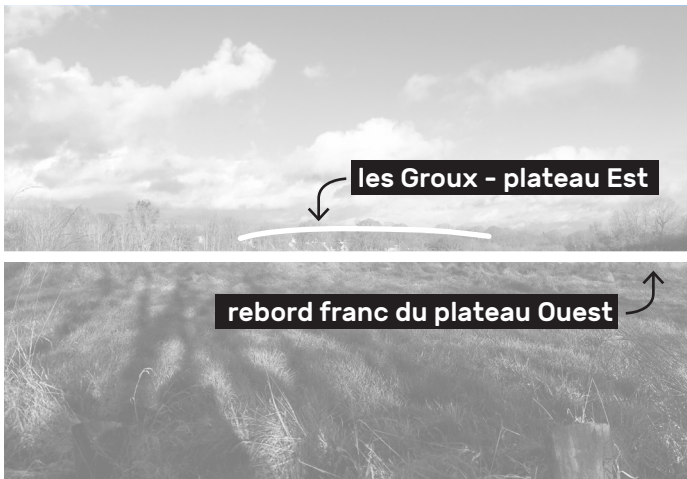
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS GÉOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES CARACTÉRISANT LE SITE



LÉGENDE

- Limon des plateaux
- Calcaire grossiers
- Colluvions de versant et de fond de vallon
- Colluvions et éboulis
- Sables et grès
- Alluvions récentes (limons, argiles, sables, tourbes localement)
- Exploitation souterraine abandonnée
- Affleurement du massif calcaire
- Inscription de la source sur la ligne du thalweg de la vallée sèche

D'après la carte géologique de la France au 1/50000, secteur de Gisors - 125, BRGM



[Fig.1]

APERÇU DES COMPOSANTES GÉOLOGIQUES ET ALTIMÉTRIQUES DU GRAND PARC

1. Vue lointaine depuis le haut du Grand Parc sur le plateau au Nord d'Étrez (lieuy-dit les Groux), d'un plateau à l'autre



[Fig.2]

2. Le parc est partagé de manière franche entre une partie basse (un fond de vallée évasé) et une partie haute de rebord de plateau. Des versants abrupts établissent la jonction entre ces deux parties.



[Fig.3]

3. Aperçu d'un affleurement du massif calcaire qui recouvre la formation sableuse et sur lequel se sont déposés les limons des plateaux (abords du chemin du Centre Assise)

Un parc déjà pourvu d'équipements et structures de chemins

UNE ENTRÉE UNIQUE, UN CHEMIN UNIQUE ET DEUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Suite à de nombreuses tentatives d'installation des gens du voyage dans le parc, l'entrée « officielle » (constituée d'un grand portail et formant une entrée carrossable) a été fermée il y a quelques années.

On pénètre aujourd'hui dans le parc par une unique entrée (ouverture d'un mètre de largeur dans le mur d'enceinte accessible rue du parc). La pente pour descendre dans le parc y est ensuite assez importante et peu sécurisée.

On retrouve plus loin un chemin en terre qui part de l'ancienne entrée du parc et qui rejoint la partie haute du parc le long de la RD14. Des « allées des désirs », chemins tracés par l'usage à travers les pelouses, complètent cet unique chemin et permettent de découvrir le site dans son état sauvage.

La partie haute et plane accueille deux équipements sportifs : deux terrains de tennis et un terrain de foot. Ceux-ci ont été construits dans les années 1990 et sont aujourd'hui très dégradés ; les sols du terrain de tennis sont décollés, le filet déchiré et les cages ouvertes et tordues. Par ailleurs le

manque d'entretien des pelouses (aucune fauche n'a été réalisée depuis mars 2020) empêche également la pratique du football.

On constate que seuls ces deux usages sont rendus légitimes au sein de ce parc et qu'il y a un manque accru d'usages intergénérationnels.

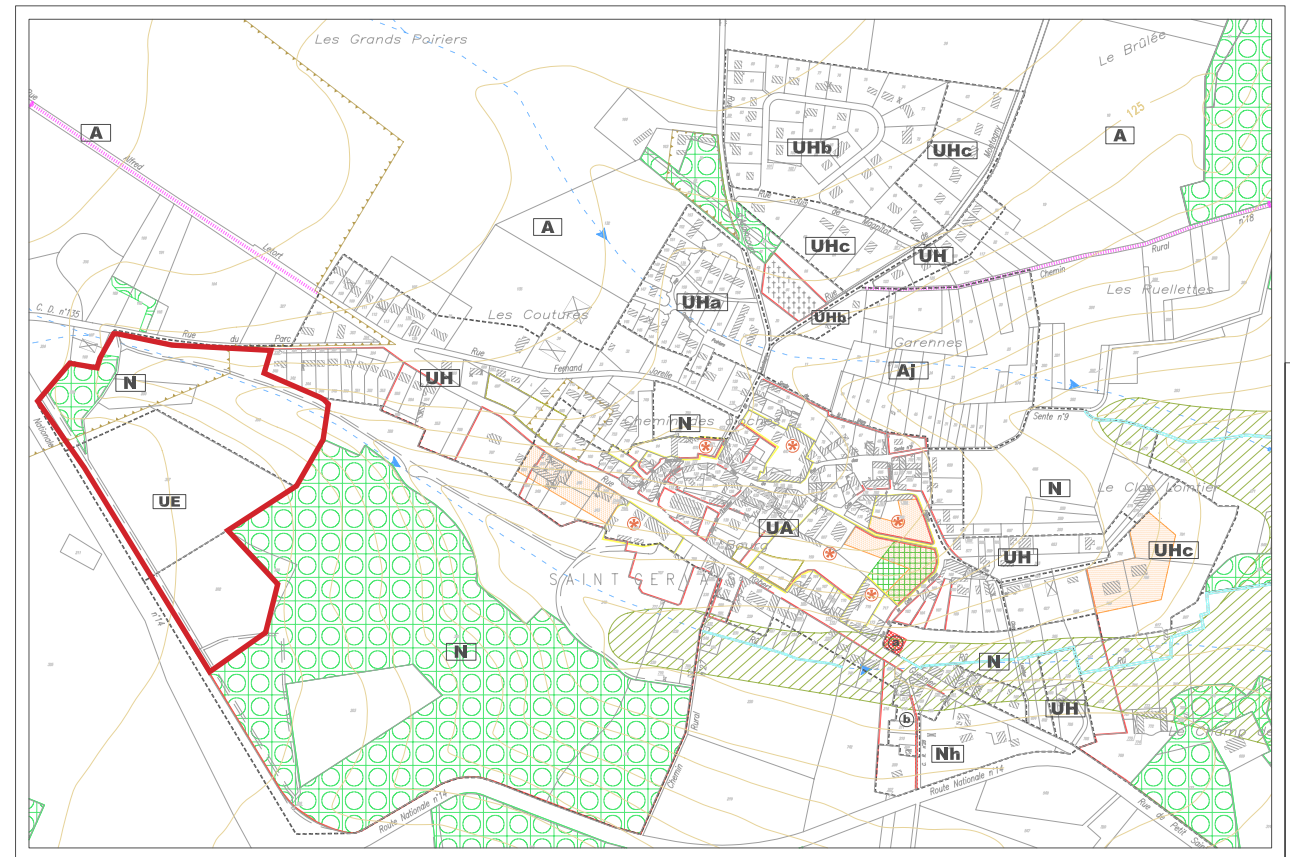
À proximité de ces deux équipements, le long du chemin, d'anciens candélabres montrent la présence d'un réseau d'électricité à cet emplacement. Les compteurs d'eau et d'électricité sont situés au niveau de l'ancienne entrée du parc.

UN PROJET DE SALLE DES FÊTES ABANDONNÉ

La dernière version du PLU (2008) délimitait une partie du parc en zone UE en vue d'y construire un équipement. Un projet de salle des fêtes a été imaginé mais n'a jamais abouti. Ce zonage reste inchangé et laisse l'opportunité d'imaginer un équipement à cet emplacement.

UN LIEU DE STOCKAGE ET DÉPÔTS

On note par ailleurs la présence de nombreux dépôts sauvages au sein du parc et sur la partie haute à proximité de la D14.

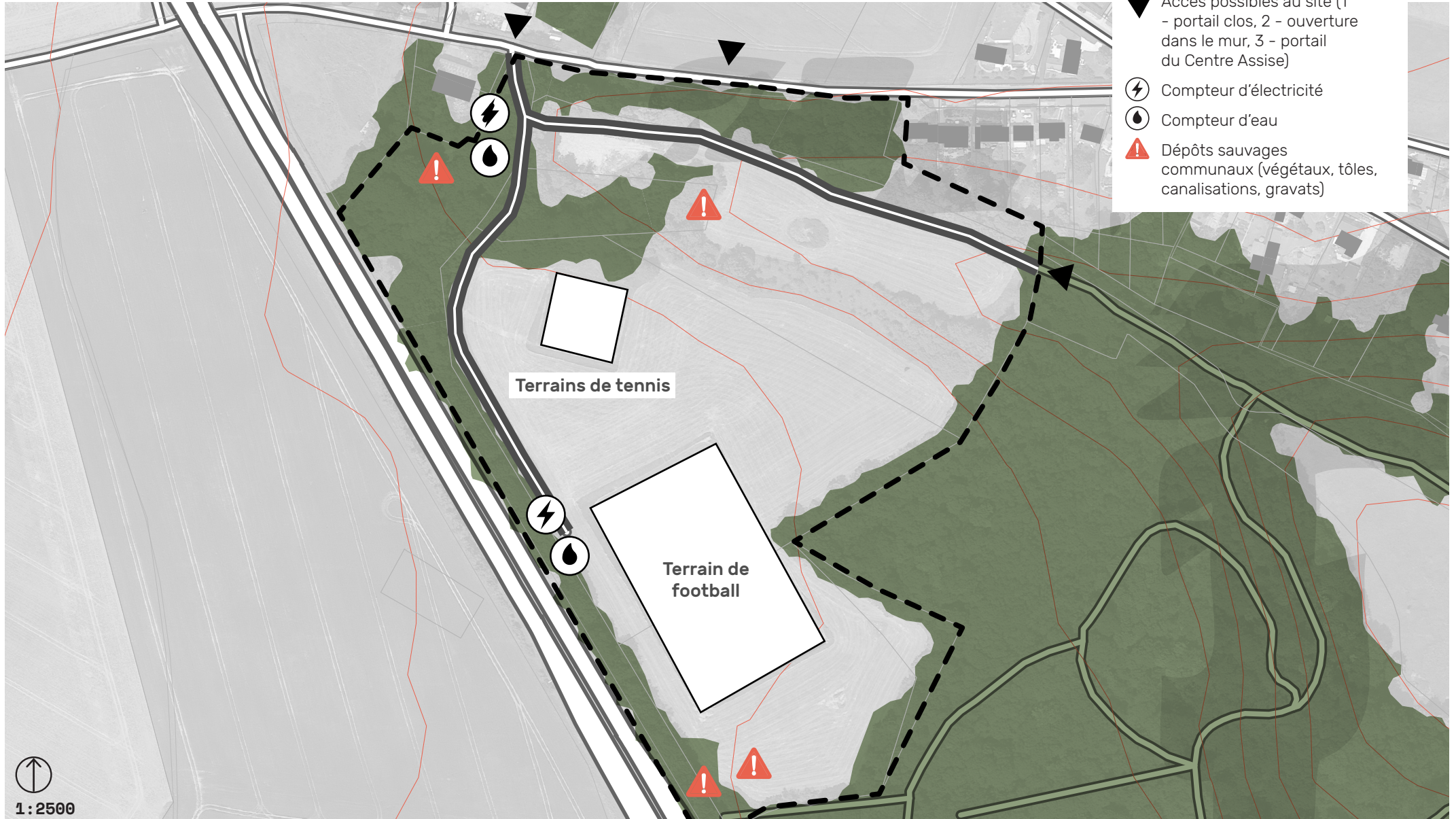


Plan de zonage du PLU de Saint-Gervais (2008)

FONCTIONNEMENT ET ÉQUIPEMENTS ACTUELS DU SITE

LÉGENDE

- - Limites du parc municipal
- == Chemins intérieurs
- ▼ Accès possibles au site (1 - portail clos, 2 - ouverture dans le mur, 3 - portail du Centre Assise)
- ⚡ Compteur d'électricité
- 💧 Compteur d'eau
- ⚠ Dépôts sauvages communaux (végétaux, tôles, canalisations, gravats)





[Fig.1]



[Fig.2]



[Fig.3]

APERÇU DES ÉQUIPEMENTS ET USAGES ACTUELS DU GRAND PARC

1. Deux terrains de tennis aux revêtements vieillissants sont pratiqués régulièrement

2. Une prairie de fauche et des structures métalliques délimitent un terrain propice aux jeux de ballon. Il est de moins en moins utilisé

3. Le site fait l'objet de dépôts d'ordures provisoires (résidus végétaux de la commune en attente de broyage) et illégaux (canalisations, tôles amiantées) en plusieurs points, parfois à l'origine de l'introduction d'espèces exotiques invasives (renouée de Sakhaline)

Un parc bruyant et difficile d'accès

NUISANCES SONORES À PROXIMITÉ DE LA RD14

Le site est localisé au croisement de plusieurs routes : la RD14 qui relie Paris à Rouen et la RD135 qui traverse le bourg. Le site est ainsi à la croisée de ces deux routes et qualifie la porte d'entrée Nord de la commune.

La présence de la route départementale RD14 dans le haut de site (voir partie 3) induit des nuisances sonores importantes que ce soit au sein du parc mais également pour les riverains de la rue du parc. Il y a un phénomène acoustique particulier lié à l'orientation du plateau et un effet de caisse de résonance dans le bas du parc

UN SITE BIEN SITUÉ MAIS DIFFICILE D'ACCÈS

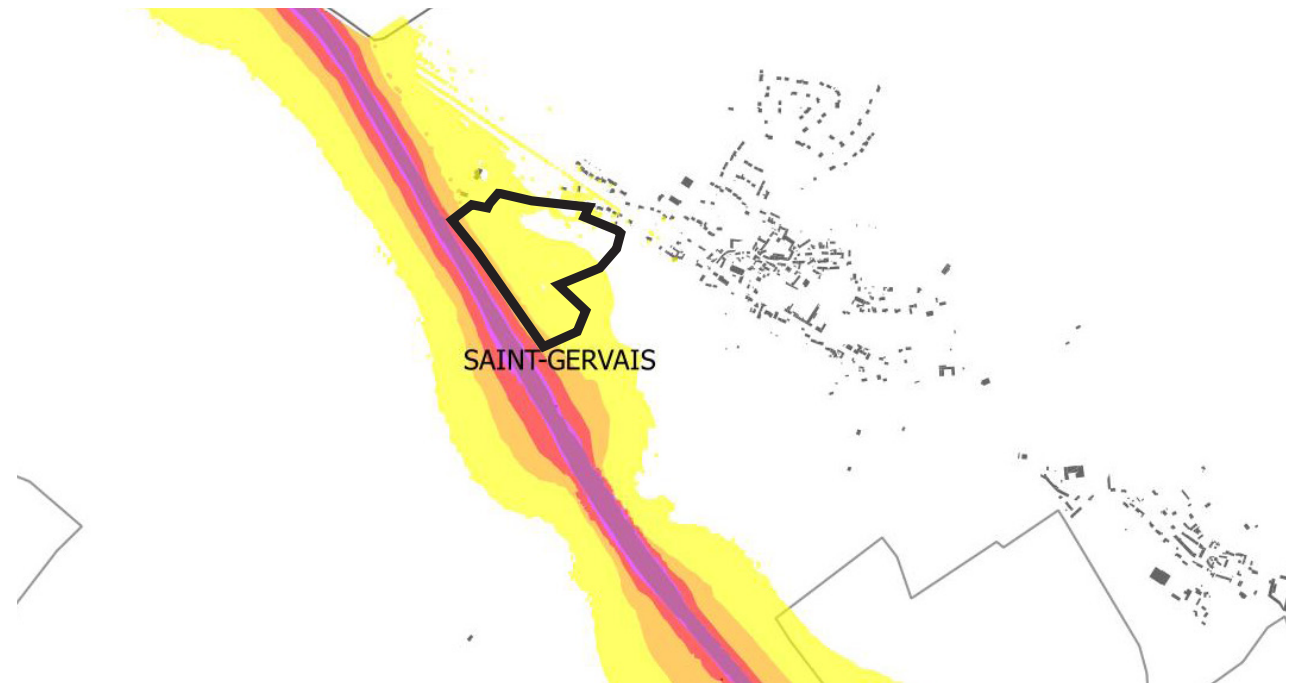
Bien qu'entouré de voix carrossables fréquentées, le parc est aujourd'hui difficilement accessible, que ce soit pour les usagers à pied, en vélo ou pour les voitures. Aucun espace de stationnement ne permet de s'arrêter pour découvrir le parc. L'ancienne entrée n'est plus fonctionnelle et seule l'entrée à travers le mur permet l'accès aux

piétons. Aucun trottoir sécurisé ne permet par ailleurs de venir depuis le centre-bourg rejoindre cette entrée confidentielle.

De nombreux chemins de randonnées (itinéraires de Grande Randonnée et de Petite Randonnée) répertoriés dans le plan de PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) traversent le territoire environnant tout en restant très à l'écart du parc. La localisation du site, à la croisée de tous les hameaux et en entrée de centre-bourg, est toutefois une opportunité à étudier.

Par ailleurs, de nombreux chemins existent au sein du domaine du Centre Assise et permettraient de se reconnecter à des chemins communaux afin de faciliter l'accès pour les piétons au parc depuis le bourg. Le changement de vocation et la proposition d'un plan de gestion pour ce chemin pourraient bénéficier d'aides dans le cadre du PDIPR.

À une échelle plus élargie, la commune est accessible en transports en commun par la ligne 95/04 (jusqu'à Magny).



Carte d'exposition au bruit des abords de la RD14 illustrant le phénomène acoustique perceptible dans le grand parc. Carte en Lden (level day evening night) : indicateur de bruit jour - soirée - nuit (respectivement 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h). Carte de bruits stratégiques - grandes infrastructures routières (Préfecture du Val d'Oise - 2018-2023)

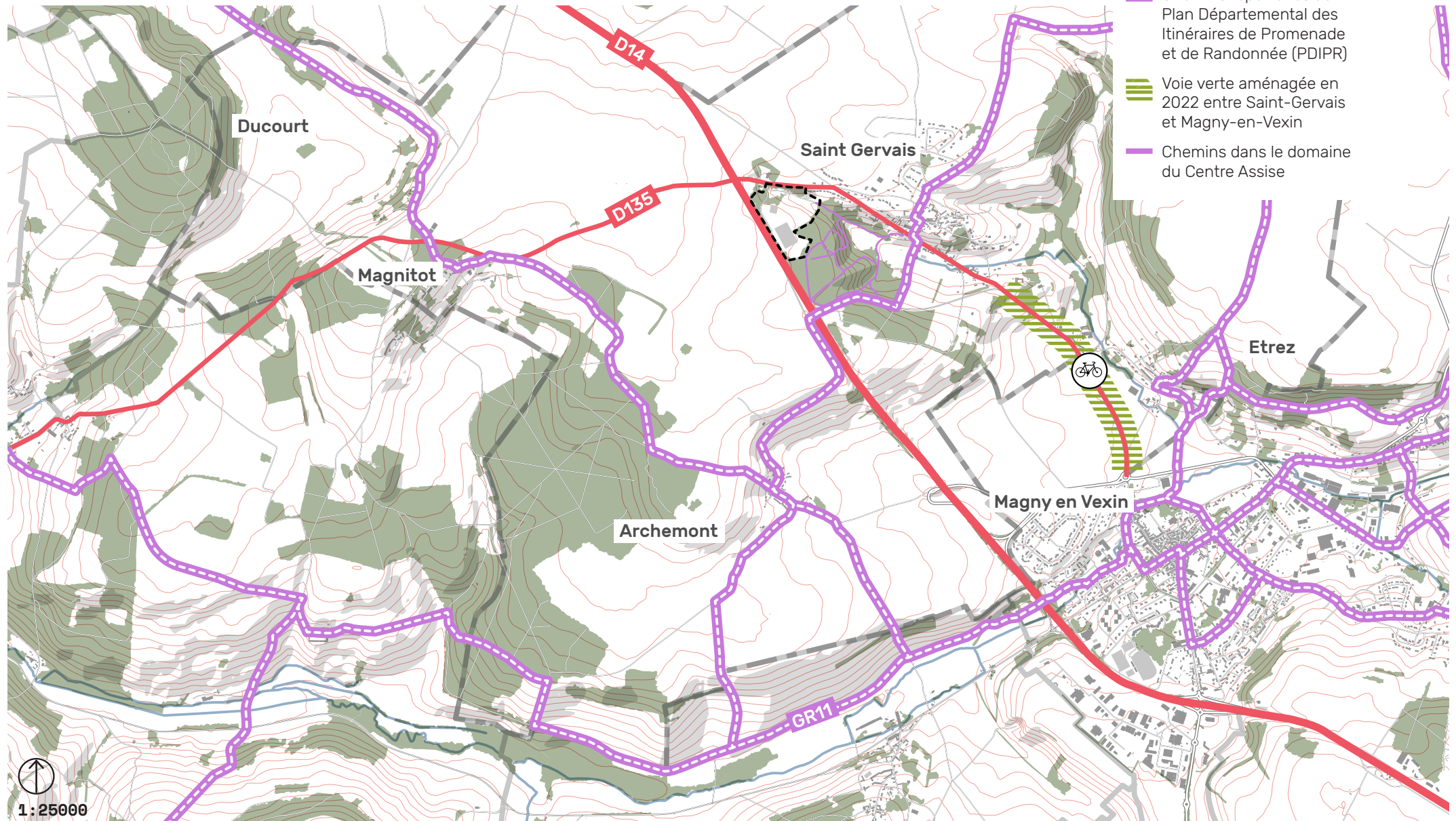
Niveaux sonores, en dB(A)

- 55-60
- 60-65
- 65-70
- 70-75
- >75

ÉLÉMENTS DE TOPOGRAPHIE, AXES PRINCIPAUX ET GRANDS ITINÉRAIRES

LÉGENDE

- Principales infrastructures routières
- Chemins répertoriés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Voie verte aménagée en 2022 entre Saint-Gervais et Magny-en-Vexin
- Chemins dans le domaine du Centre Assise





[Fig.1]



[Fig.2]



[Fig.3]

APERÇU DES ENTRÉES ET LIMITES DU PARC

1. Grille située en limite du domaine du Centre Assise
2. RD14 visible à travers la limite boisée du parc
3. Ancienne entrée (grille fermée) et ouverture dans le mur d'enceinte (accessible depuis la rue du Parc)

Des équipements structurants en centre-bourg

UN VILLAGE PONCTUÉ PAR DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES ET PATRIMONIAUX

Le centre-bourg de Saint-Gervais se caractérise par une architecture typique du Vexin avec quelques bâtiments remarquables recensés dans la cartographie ci-après.

En complément de ces éléments remarquables, le « petit patrimoine » comme le lavoir ou les murs d'enceinte contribue à l'identité rurale de Saint-Gervais. Il conviendra d'apporter une attention particulière à ces éléments dans le projet qu'il s'agisse de leur intégration dans le projet d'aménagement d'espaces publics ou de reconstruction des équipements afin de conserver l'histoire des lieux.

DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS EN CENTRE-BOURG

Le centre-bourg de Saint-Gervais se structure autour de trois équipements structurants : la Mairie, l'École municipale et le foyer rural, tous situés à moins de cinq minutes à pied les uns des autres.

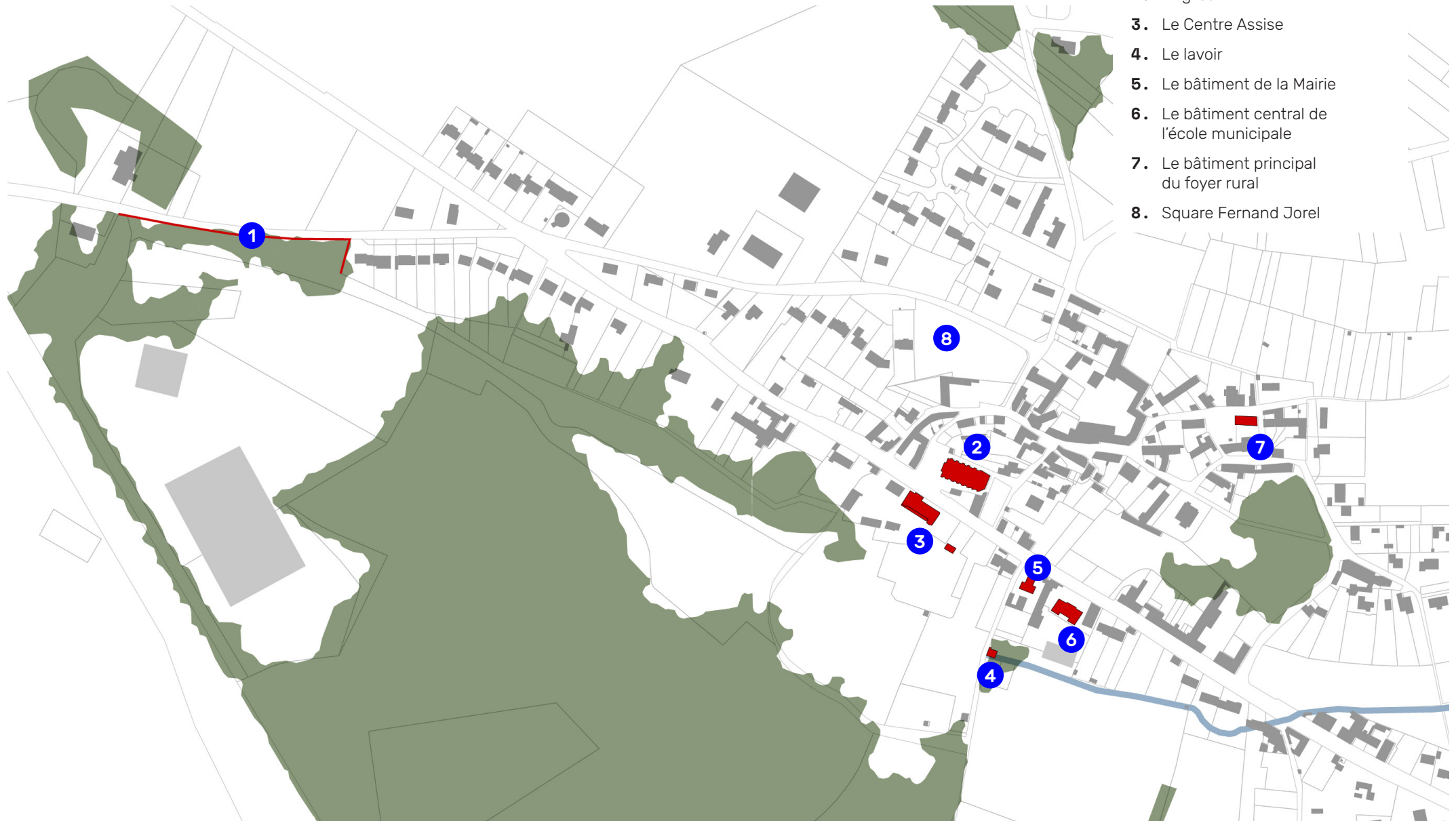
Ce réseau d'équipements institutionnels, scolaires et associatifs, crée une centralité dans le centre-bourg en s'adressant aux habitants du bourg et des hameaux, à différents publics (habitants des villages alentours) et à des tranches d'âges variées : enfants, famille, actifs, retraités...

Il conviendra de préserver et renforcer cette mixité d'usage et le caractère intergénérationnel qu'offrent ces équipements.

Ces équipements sont localisés dans la cartographie ci-contre et leur fonctionnement détaillé dans des fiches-identité présentées ci-après.



LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES À L'ÉCHELLE DU CENTRE-BOURG



LÉGENDE

1. Le mur d'enceinte qui longe le parc le long de la rue du Parc
2. L'Église
3. Le Centre Assise
4. Le lavoir
5. Le bâtiment de la Mairie
6. Le bâtiment central de l'école municipale
7. Le bâtiment principal du foyer rural
8. Square Fernand Jorel

Le foyer rural

ÉTAT DES LIEUX

Situé rue des Garennes, au centre du village, le foyer rural est un bâtiment en pierre de taille s'organisant autour d'une cour en gravillon et donnant sur une petite place publique (aujourd'hui occupée par des stationnements).

Il est composé d'un bâtiment principal avec :

- + **au rez-de-chaussée** : un grand espace libre pour les activités associatives (yoga, chorale, théâtre, cinéma) et une cuisine. Bien qu'entièrement ouvert, le rez-de-chaussée n'est pas accessible aux P.M.R. en raison d'une différence de niveau entre les deux espaces.
- + **à l'étage** : un appartement vide aujourd'hui utilisé en partie en espace de stockage pour les associations utilisant le lieu.
- + **une cave**.

À l'extérieur, de l'autre côté de la cour, deux locaux abritent un espace de stockage et des toilettes, non adaptées pour les P.M.R.

USAGES ACTUELS

Le foyer rural accueille les activités associatives du village. Pour les usages habituels du lieu, l'espace actuel situé en RDC du bâtiment principal semble suffisant même s'il

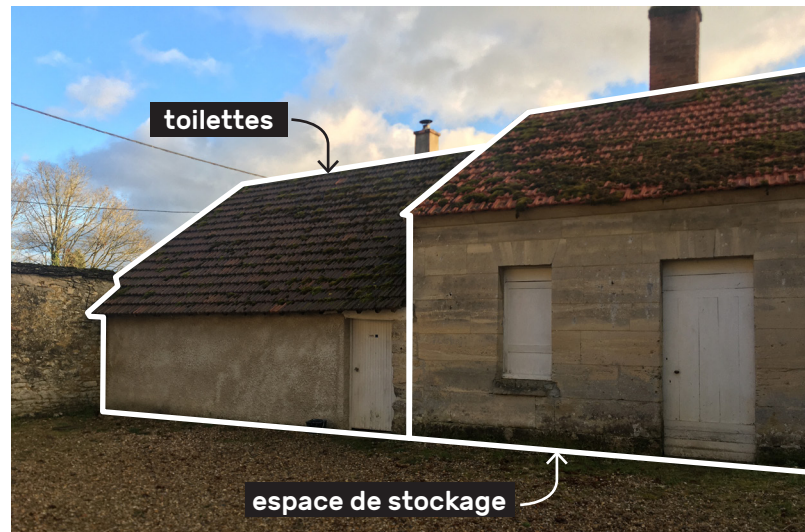
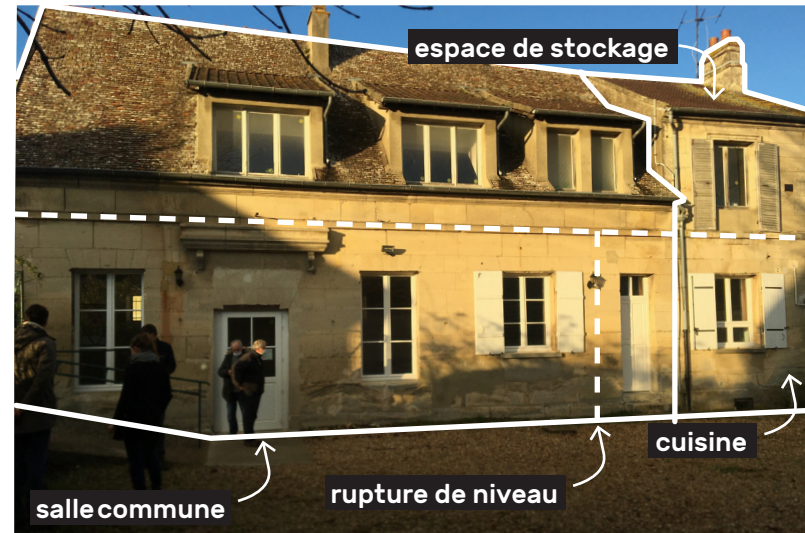
manque un espace de stockage.

Pour autant, lors d'événements festifs (repas collectifs, loto...), l'espace est parfois insuffisant. La proximité immédiate avec le voisinage contraint également le type d'événements pouvant être organisés : les activités bruyantes devant s'arrêter à 21h. Il est alors difficile de valoriser le foyer rural en salle des fêtes pouvant être louée le week-end par exemple.

Enfin, l'emplacement actuel du foyer rural pose la question du stationnement.

RECUEIL DES ENVIES / ÉVOLUTIONS POSSIBLES

- + Réaménagement de l'espace associatif en rez-de-chaussée et des toilettes, création d'un passage couvert entre les deux bâtiments (au regard des différences de niveaux, cette solution présente de nombreuses contraintes)
- + Création d'un espace de coworking
- + Création d'un espace pour les jeunes (avec bibliothèque, ludothèque et espace numérique)
- + Aménagement d'un (ou plusieurs) logement communal



BÂTIMENT PRINCIPAL DU FOYER RURAL

L'espace en rez-de-chaussée du bâtiment est très utilisé malgré la non-accessibilité aux P.M.R. La cohabitation entre les différentes activités semble bien se dérouler bien qu'un manque d'espace de stockage est constaté.

À l'étage, seul un quart de l'espace est exploité en espace de stockage (cuisine de l'ancien logement)

ANNEXES DU FOYER RURAL

Les deux bâtiments annexe du foyer rural présentent plusieurs problématiques : les toilettes ne sont pas aux normes et le local de stockage est trop petit. L'absence de continuité bâti entre les annexes et le bâtiment principal du foyer rural ne permet pas une utilisation optimale et confortable de ces espaces.

L'école municipale et la Mairie

ÉTAT DES LIEUX

Donnant sur la rue principale du village, la rue Robert Guésnier, l'îlot de l'école et de la Mairie est composé de 6 bâtiments au total : le bâtiment de la Mairie, l'ancienne salle de classe (ancienne 4ème salle), le bâtiment principal de l'école, l'extension avec la cantine-cuisine-garderie reliée par un préau à une salle de classe et la classe des maternelles.

USAGES ACTUELS

La Mairie : l'état et le fonctionnement actuel de la Mairie semble satisfaisant. Cependant, la commune manque d'espace de stockage. Il existe aujourd'hui plusieurs « petits » lieux de stockage disséminés dans l'ensemble du bourg. Il conviendrait de les centraliser, notamment à proximité de la Mairie. Le bâtiment à l'arrière de la Mairie (ancienne 4ème classe de l'école) est utilisé ponctuellement pour l'organisation de réunions.

L'école : aujourd'hui, trois classes sont ouvertes à l'école. L'aménagement des espaces semble correspondre aux besoins des classes maternelles et des C.P / C.E.1 & 2. Par contre, l'espace alloué aux C.M. 1 & 2 semble insuffisant.

Le bâtiment de l'ancienne 4ème classe est fréquemment utilisé par l'école pour certaines activités.

Si une 4ème classe devait ouvrir, l'école ferait face à un manque d'espaces disponibles pour répondre à l'ensemble des besoins.

RECUEIL DES ENVIES / ÉVOLUTIONS POSSIBLES

- + Extension de la cantine existante pour créer une cantine intergénérationnelle (et ainsi servir des repas aux personnes âgées et aux élèves de l'école)
- + Création d'une cuisine pour préparer les repas sur place
- + Création d'un espace de stockage conséquent à l'arrière de la Mairie
- + Réaménagement et extension de la 4ème salle de classe pour accueillir différentes activités
- + Transformer l'ancienne 4ème salle de classe en salle communale et / ou cantine intergénérationnelle



2/

Le parc rêvé

Aspirations collectives sur le devenir du parc et des bâtiments



L'esprit des lieux du futur parc

- + Créer un lieu intergénérationnel et support de transmission
- + Proposer des aménagements sobres, durables et soutenables
- + Faire du parc une porte d'entrée de la commune à la croisée des hameaux et relié par un réseau de voies douces
- + Conserver l'image champêtre du lieu et faire avec le «déjà-là»
- + Faire rayonner le parc à une échelle intercommunale

Un parc intergénérationnel, ludique et sportif

- + Tirer parti de la topographie pour rendre le lieu ludique (ponts suspendus, tyroliennes, cabanes dans les arbres, toboggans)
- + Permettre la promenade et la continuité des chemins et valoriser le site comme un point central et de départ de randonnées
- + Proposer des équipements ludiques pour les petits (aire de jeux, espace pour apprendre à faire du vélo)
- + Proposer des équipements ludiques et sportifs pour les jeunes (roller, skate, trottinette) pour palier à l'absence de lieux dédiés aujourd'hui (ex: parc de Chaumont en Vexin)
- + Diversifier les usages sportifs par l'aménagement de parcours de santé (agrès sportifs) et équipements sportifs ponctuels (tennis, terrain multi-activités, football)
- + Rendre le site plus accueillant par l'aménagement de petits mobiliers (assises, tables de pique-nique, poubelles)
- + "Course d'orientation"



Parc urbain Jesse Owens - Grand Couronne (76)



Parc Arstaberg - Suède



Parcours sportif ONF -



Trouver la référence



Installation sportive «Drapers Fields» - Londres, Angleterre



Musée Peter August Böckstiegel - Wether, Allemagne

Un parc animé par la présence animale et sa richesse floristique

- + Installer un lieu de recueil d'animaux sauvages ou domestiques
- + Gérer certains espaces du parc en éco-pâturage
- + Sensibiliser à la richesse floristique et faunistique (signalétique spécifique)
- + Valoriser la flore locale par un espace botanique
- + Implanter des ruches (au Sud-Est du parc)
- + Conserver une proportion de zones non aménagées (zone de biodiversité)



Jardins du familistère de Guise - Guise (02)



Signalétique au jardin botanique de Starsbourg (67)



Parc naturel de Passeligne Pélissier - Boé (47)



Parc urbain et écologique des coteaux de la mue - Caen (14)



Éco-pâturage au Parc des Lilas - Vitry-sur-Seine (94)



Rucher pédagogique, Parc Déricourt - Ham (80)

Un parc vivrier ouvert à tous

- + Dédier un espace du parc à un usage agricole : projet de maraîchage et d'arboriculture en agriculture biologique
- + Allier présence d'un maraîcher professionnel et un projet de jardin partagé (en complémentarité avec le projet de permaculture au Centre Assise) - en faire un lieu de partage autour des savoirs-faire du sol
- + Mettre en relation la dimension vivrière du parc avec l'école (proposer des ateliers pédagogiques)
- + Planter un verger communal avec des essences locales



Jardins familiaux «Ile de la Seille» - Metz (57)



Jardins partagés Parc Elysian - Los Angeles



Verger au domaine de Méric - (34)



Verger conservatoire - ENS de Saint-Prix (95)



Installation d'un vignoble professionnel et sensibilisation du public - ENS du Montguichet (77)



Ferme d'animation du vieux bourg - Chateaulin (29)

Un parc événementiel et culturel

- + Construire un écomusée constituant un point d'intérêt central du parc et avec un rayonnement intercommunal
- + Dédier un espace central à une scène éphémère / une scène ouverte pour accueillir un festival par exemple
- + Construire une salle des fêtes / d'expositions / de conférences en relation avec un mode d'affichage en extérieur
- + Disposer d'un espace de restauration (en relation avec le projet de maraîchage)



Cinéma de plein air au Parc Becheville - Les Mureaux (78)



Aire de jeux et parc Bungarribee - Australie



Musée Peter August Böckstiegel - Wether, Allemagne



Parc Sandgrund - Suède



« La cuisine des auteurs », un spectacle de plein air au château Sainte-Foy (47)



Parc Archstoyanie Park - Russie

Mutations des bâtiments



[Fig.1]



[Fig.3]



[Fig.5]



[Fig.2]



[Fig.4]



[Fig.6]

1. **Mon autre bureau (label public)** : création d'un lieu public accueillant des solo-travailleurs et d'autres services comme café, médiathèque...
2. **Village factory à Asnières-sur-Vègre (53)** : réhabilitation d'une école du village en tiers-lieu et en espace de coworking (organisation d'évènements collaboratifs, d'ateliers et de formations autour du numérique).

3. **Ressourcerie en milieu rural à Plouasne (22)** : lieu associatif et ressourcerie qui favorisent les échanges et développent ainsi un service de proximité en créant du lien entre les citoyens et les associations du territoire.
4. **Maison commune à Florac (48)** : lieu de partage et de solidarité basé sur le principe de l'autogestion pour créer du lien social (organisation de repas partagé...)

5. **Cantine intergénérationnelle à Bioule (82)** : création d'un « bâtiment polyvalent petite enfance restauration scolaire » offrant des repas intergénérationnels aux enfants de l'école et à une vingtaine de personnes de plus de 75 ans de la commune.
6. **Cantine Bio & locale à Langouët (35)** : préparation de repas bio et locaux pour les enfants scolarisés dans les 4 classes de l'école communale

3/

Le parc demain

Les futurs possibles imaginés pour le parc



Les intentions fondatrices

- + Nommer le parc (trouver un nom attractif et fédérateur)
- + Aménager une entrée lisible et sécurisée pour les différents usagers (piétons, cycles et automobilistes) comprenant une zone de stationnement (quid des horaires et du gardiennage du parc ?)
- + Proposer un itinéraire piéton depuis le centre-bourg en passant par le Centre Assise
- + Rendre le parc accueillant (toilettes, point d'eau, local de rangement)
- + Améliorer l'accessibilité au sein du parc (pentes douces, «chemins en dur»)
- + Proposer un mode de gestion adapté pour les usages en place (gestion par un prestataire et/ou participative avec des actions types journées de récolte avec le conseil municipal des jeunes)
- + Aménager un dispositif contre le bruit (mur antibruit, merlon...)